

Identification de la division (remplir une autorisation par division)

N° groupe	N° division
Nom de la division	
Adresse complète	
N° téléphone ()	N° télécopieur ()
Nom de l'administrateur	Courriel

Fréquence des prélèvements de primes d'assurance collective

Les prélèvements de primes d'assurance collective s'effectueront **le 10^e jour de chaque mois**.
S'il s'agit d'un jour non ouvrable, le prélèvement s'effectuera le premier jour ouvrable suivant.

Autorisation

Je soussigné(e), autorise Groupe financier AGA Inc. (AGA assurances collectives) à prélever le montant de nos primes d'assurance collective du compte bancaire indiqué sur le spécimen de chèque ci-joint, le 10^e jour de chaque mois. J'autorise l'institution financière mentionnée sur ledit chèque à traiter chaque prélèvement bancaire comme s'il avait été signé par le signataire, à débiter ledit compte du montant de nos primes d'assurance collective, lequel montant peut varier d'un mois à l'autre, et à le porter au crédit de Groupe financier AGA inc. « en fidéicommiss ». En cas de prélèvement non compatible avec la présente Autorisation, le signataire aura droit de recevoir le remboursement de tout DPA qui n'est pas autorisé².

L'option de prélèvement bancaire ne peut s'appliquer à la prime courante compte tenu des délais de traitement. La prise d'effet du prélèvement bancaire sera donc pour la prime du mois qui suit la réception du formulaire d'autorisation.

Dans le cas où les provisions au compte seraient insuffisantes, le signataire s'engage, au nom de la division (preneur) qu'il représente, à assumer les frais inhérents à cette situation.

Cette autorisation peut être révoquée en tout temps, sur avis écrit de la part du signataire à Groupe financier AGA Inc. (AGA assurances collectives).

Groupe financier AGA Inc. (AGA assurances collectives) se réserve le droit de mettre fin à l'option du prélèvement bancaire pré-autorisé en tout temps.

Nom du signataire du compte bancaire
(en lettres moulées)

Titre

Signature du signataire du compte

Date

IMPORTANT

**JOINDRE UN SPÉCIMEN DE CHÈQUE
AVEC LA MENTION « ANNULÉ »**



¹ Débit préautorisé (DPA) d'entreprise

² Pour plus de détails, communiquer avec votre institution financière ou visitez le www.cdnpay.ca